

PIÈCES A FOURNIR*

TÉLÉ ASSISTANCE - PORTAGE DE REPAS & AIDE MÉNAGÈRE AU TITRE DE L'AIDE SOCIALE

- Photocopie du livret de famille (inclure la page vierge qui suit le dernier enfant)
- Justificatif de domicile (facture Eau, EDF, etc. ...)
- Photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport de la communauté européenne), pour les étrangers, copie de la carte de résidence ou du titre de séjour en cours de validité
- Photocopie de la carte de mutuelle
- Attestation de toute(s) ressource(s) du demandeur et des personnes vivant dans le foyer, (pension(s) et retraite(s) complémentaire(s), pensions militaires, pension de réversion, d'invalidité, allocation solidarité pour les personnes âgées (ASPA), RSA, revenus locatifs, dividendes, rente d'accident du travail...) datant de moins de trois mois
- Photocopie des trois derniers relevés bancaires ou d'épargne complets pour chacun des comptes du demandeur
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus
- Photocopie du dernier avis d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (résidences principale et secondaire)
- Relevé de propriété de l'année en cours ou attestation du cadastre délivré par la Direction générale des impôts (conservation des hypothèques) prouvant qu'il n'y a pas de biens
- Certificat médical détaillé obligatoirement mis sous pli confidentiel à l'adresse du médecin contrôleur de l'aide sociale
- Jugement de mise sous tutelle (pour les majeurs protégés)
- Reconnaissance du handicap certifiée par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MMPH) de la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap (adultes handicapés - de 60 ans)
- Imprimé relatif aux conséquences de l'admission à l'aide sociale délivrée par la Collectivité Territoriale de Martinique au titre de l'aide-ménagère dûment complété, daté et signé

** Tout dossier incomplet sera rejeté*